



Appel à projets

Contrat de Ville de Metz Métropole

2021



1- Éléments de contexte du Contrat de Ville de Metz Métropole

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, **le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2022 constitue aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville** sur notre territoire. Il est désormais piloté à l'échelle de Metz Métropole, en articulation avec les services de l'Etat, les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy.

Il repose sur **trois piliers** que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement économique et l'emploi ; il doit également concourir à **trois axes transversaux** : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la prise en compte de la jeunesse.

Le Contrat de Ville de Metz Métropole a été signé le 3 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires : Préfecture de Région, Recteur de l'Académie Nancy-Metz, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental de Moselle, Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Ville de Montigny-lès-Metz, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Tribunal de Grande Instance, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission locale du Pays Messin, Réseau Le Met, Metz Métropole Développement et bailleurs sociaux du territoire.

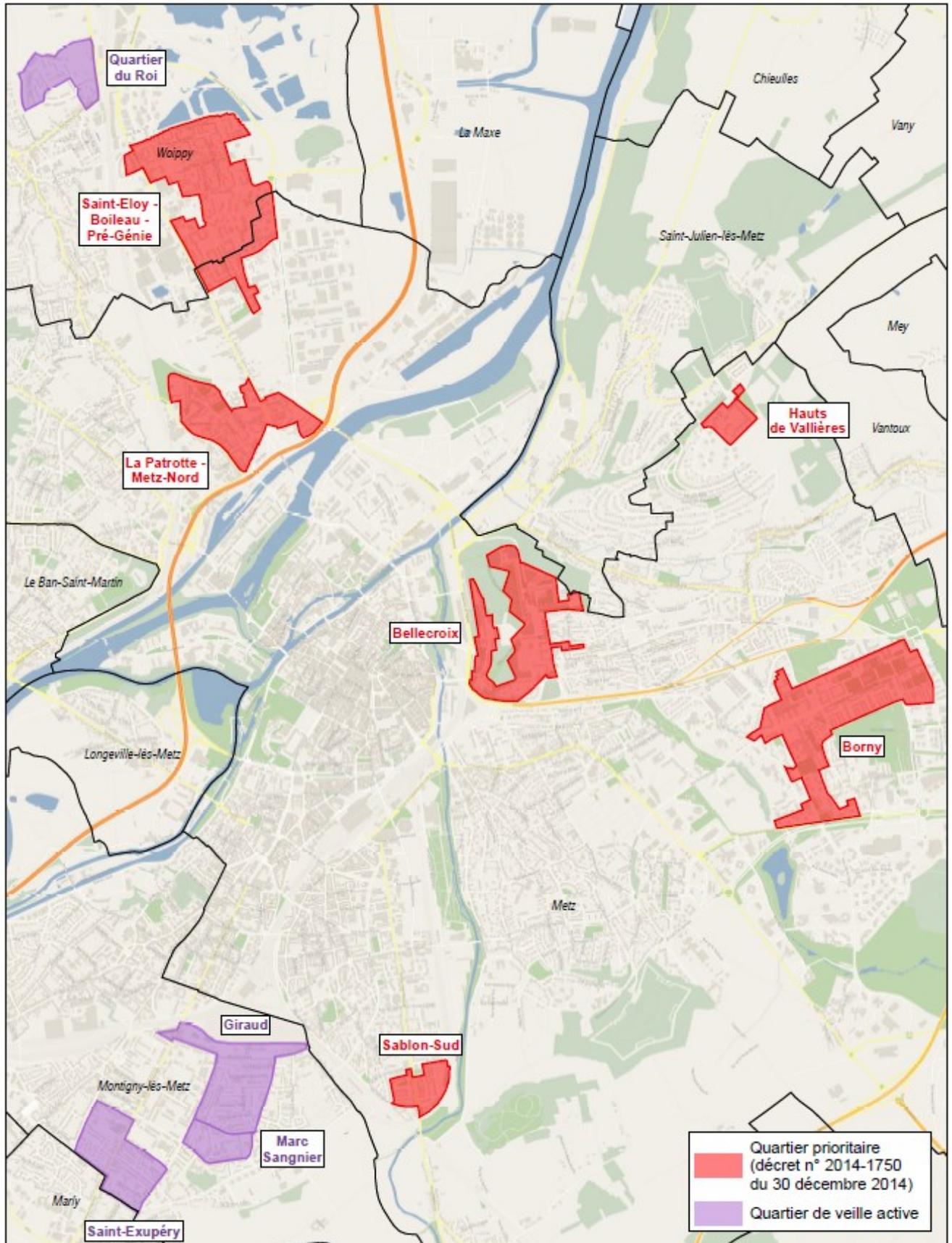
Nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien suivant :
<https://www.metzmetropole.fr/habiter-se-deplacer/equilibre-territorial/contrat-de-ville-379.html>

Ce contrat unique multi-partenarial concerne les 6 quartiers Politique de la Ville (QPV) de Metz Métropole, répartis sur les Villes de Metz et de Woippy :

- Borny, à Metz
- Bellecroix, à Metz
- Hauts-de-Vallières, à Metz
- Sablon Sud à Metz,
- La Patrotte Metz-Nord à Metz,
- Saint-Eloy Boileau Pré-Génie, quartier intercommunal sur Metz et Woippy.

En 2019, une démarche de « **rénovation des Contrats de Ville** » a été menée conformément à la circulaire du 1^{er} Ministre du 22 janvier 2019 relative à « la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ». Cette démarche, riche des enseignements de l'évaluation menée à mi-parcours du Contrat de Ville, a permis d'interroger ses orientations initiales et leur mise en œuvre depuis sa signature. Ce travail a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs et des Conseils Citoyens. La démarche a abouti à l'élaboration du **Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques**, avenant du Contrat de Ville qui le prolonge jusqu'en 2022. Ce document identifie des enjeux prioritaires à investir d'ici 2022.

Nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien suivant :
<https://www.metzmetropole.fr/habiter-se-deplacer/equilibre-territorial-378.html>



2 – Cadre stratégique et priorités de l'appel à projets

Une fiche de présentation est jointe au présent appel à projets 2021, vous permettant d'indiquer les objectifs et priorités poursuivis par votre action.

Le cadre stratégique du Contrat de Ville a été défini lors de son élaboration, à travers la mise en place d'ateliers de travail avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les acteurs associatifs. Il comprend 4 axes stratégiques et se décline en 15 objectifs stratégiques, présentés dans l'arbre à projets ci-dessous :



Les 15 objectifs stratégiques se scindent en objectifs opérationnels : ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville, qui servent de cadres à la mise en œuvre des différentes actions sur 2015-2022.

A titre exceptionnel, l'année 2020 a été marquée par la mise en place de différents appels à projets lancés par l'Etat (quartiers d'été, quartiers d'automne, quartiers solidaires...) afin d'amortir les effets de la crise sanitaire et économique à travers le soutien des porteurs de projets qui œuvrent pour les habitants des quartiers. A ce jour, il est prévu un retour à la normale pour l'année 2021 concernant le calendrier de mobilisation des crédits de l'Etat.

Pour 2021, les thématiques identifiées dans le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques constituent les priorités transversales aux QPV.

Les priorités se déclinent ainsi :

2.1 Priorités communes à tous les QPV du territoire de Metz Métropole

<u>Quartier(s) concernés</u>	<u>Thématique</u>	<u>Priorités pour 2021</u>
Tous QPV	Pilier 1 : Cohésion Sociale	<p>Volet éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accès à la culture en renforçant le lien entre les équipements, événements culturels et les quartiers • Poursuivre le développement de dispositifs existants tels que DEMOS, les classes orchestres, les classes voix • Garantir la continuité éducative et réduire la fracture numérique (des élèves) <p>Volet accès aux droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des projets de lutte contre la fracture numérique comme frein à l'accès aux droits • Lutter contre l'illectronisme en favorisant les actions pour un meilleur accompagnement des publics démunis face à la dématérialisation croissante • Renforcer l'offre d'initiation à l'utilisation du numérique et l'accompagnement des écrivains publics numériques <p>Volet santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux soins, mener des actions de prévention-santé (notamment santé mentale)
	Pilier 2 : Cadre de vie et Renouvellement Urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions permettant de renforcer le lien entre les habitants et les bailleurs
	Pilier 3 : Emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'apprentissage pour les jeunes issus des quartiers • Proposer des actions favorisant l'égalité femmes hommes et soutenir l'accès à l'emploi des femmes • Lever les freins à l'emploi en proposant des modes de garde d'enfants adaptés • Expérimenter des actions d'insertion professionnelles plus souples et personnalisées de (re)mobilisation du public dans une logique de

		<p>parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions d'information des habitants sur les métiers en tension et les attentes des entreprises • Imaginer des propositions d'appui et de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi et d'accès au permis de conduire • Proposer des projets de lutte contre la fracture numérique comme frein à l'emploi
Axes transversaux		
	Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte dans la mesure du possible cette problématique dans l'ensemble des projets • Proposer des actions de formation sur les enjeux de l'égalité femme homme et sur tout type de discrimination • S'appuyer sur les clubs sportifs pour diffuser des messages de promotion des valeurs citoyennes et de prévention (racisme, antisémitisme, égalité femmes hommes, homophobie...)
	Egalité femme/homme	<ul style="list-style-type: none"> • L'égalité femmes hommes doit être prise en compte de manière transversale dans tous les projets • Mettre en place des outils de promotion de l'égalité comme les marches exploratoires pour permettre la réappropriation de l'espace public par les femmes • Proposer des actions encourageant les pratiques sportives par les femmes pour lutter contre les stéréotypes

2.2 Priorités spécifiques par quartier

Quartiers	<u>Pilier 1 Cohésion Sociale</u>	<u>Pilier 2 Cadre de Vie Renouvellement Urbain</u>	<u>Pilier 3 Emploi et Développement Economique</u> <i>(cf. priorités communes à tous les QPV)</i>
Quartiers Messins	<p>Déployer des projets pour renforcer la place des femmes et des filles (dès l'enfance)</p> <p>Développer l'animation sur chaque quartier à destination de toutes les tranches d'âge et notamment durant les périodes "creuses" (week-end, certaines périodes de vacances...)</p> <p>Renforcer les actions citoyennes et de prévention de la radicalisation</p> <p>Développer la pratique du vélo : actions pour apprendre à faire du vélo, réparer son vélo, actions citoyennes du respect du vélo sur la route</p> <p>Mettre en place des projets numériques et du e-sport comme étant des vecteurs de lien social et d'insertion</p> <p>Proposer des projets spécifiques pour les personnes handicapées (physiques et mentales) et/ou les inclure davantage dans les projets existants</p> <p>Prévenir et lutter contre les discriminations, les incivilités, la violence et le harcèlement sexuel dans le sport</p> <p>Imaginer davantage de projets d'éducation artistique et/ou des</p>	<p>Créer des projets spécifiques pour aller chercher les publics invisibles et/ou empêchés, afin qu'ils s'approprient l'espace public et les équipements de leur quartier et au-delà</p> <p>Sensibiliser les habitants aux éco-gestes (réduction des déchets, le tri, la consommation responsable...)</p> <p>Développer les projets pour valoriser l'image et l'histoire des QPV</p>	<p>Favoriser les liens et temps de rencontre entre les jeunes et les entreprises recruteuses</p> <p>Développer des projets d'insertion professionnelle</p>

	<p>passerelles vers les établissements culturels de la ville pour les habitants de QPV</p> <p>Proposer des projets intergénérationnels</p> <p>Développer davantage les temps conviviaux à destination des habitants des QPV</p>		
Borny	<p>Favoriser l'intégration des nouveaux habitants du quartier (civilité, citoyenneté, parentalité, présentation de ce qu'on peut y faire, ne pas faire, où donner ses idées...)</p> <p>Proposer des actions à destination des pré-adolescents, particulièrement en soirée</p>	<p>Mettre en place des actions de prévention des incivilités (nuisances sonores, dégradations...)</p> <p>Proposer des actions visant à éradiquer le jet de déchets par les fenêtres et sur la voie publique</p>	
Bellecroix	<p>Mettre en place des actions à destination des adolescents et jeunes adultes</p> <p>Développer des projets intergénérationnels et interculturels</p> <p>Proposer des actions partenariales</p> <p>Travailler la mobilisation des publics, notamment en faisant participer les habitants aux projets</p> <p>Proposer des actions visant à lutter contre l'illectronisme</p>	<p>Proposer des actions d'éducation à l'environnement et à la nature (appropriation de son cadre de vie, mise en valeur de Bellecroix, préservation de la nature)</p>	
Hauts-de-Vallières	<p>Proposer des animations pour les jeunes du quartier</p> <p>Développer des actions en faveur de la parentalité</p> <p>Travailler la communication vers les publics et leur mobilisation (notamment pour les publics isolés)</p>	<p>Proposer des actions de préservation et de mise en valeur des espaces verts</p>	

	Mettre en place des actions intergénérationnelles		
Sablon Sud	<p>Apporter davantage de présence de proximité, notamment pour les jeunes</p> <p>Proposer des actions visant à lutter contre l'illectronisme</p> <p>Mettre en place des actions de sensibilisation au respect du code de la route (aux dangers de la vitesse notamment)</p>	<p>Proposer des locaux et des lieux de rencontre/de vie</p> <p>Développer des actions de sensibilisation à l'environnement (recyclage, compostage...) et au respect du cadre de vie</p>	
La Patrotte-Metz Nord	<p>Proposer de l'aide aux devoirs</p> <p>Mettre en place des actions de prévention des incivilités sur la voie publique. (nuisances sonores scooters, non-respect de la signalisation)</p> <p>Mettre en place des actions de prévention des comportements violents auprès des jeunes</p>	<p>Proposer des actions visant à éradiquer le jet de détritrus par les fenêtres</p> <p>Investir et animer l'espace public</p>	
Saint Eloy-Boileau Pré Génie	<p>Proposer des actions liées à la santé</p> <p>Renforcer la lisibilité de l'offre d'animation en direction des populations messines du quartier intercommunal</p> <p>Proposer des actions en faveur de la parentalité, de la guidance parentale</p> <p>Proposer des actions favorisant la réussite éducative</p> <p>Proposer des actions pour lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme</p> <p>Initier et soutenir des actions de solidarité de proximité s'adressant aux publics les</p>	<p>Investir et animer l'espace public</p> <p>Proposer des actions visant à éradiquer le jet de détritrus par les fenêtres</p> <p>Proposer en particulier auprès des jeunes publics, des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable</p> <p>Renforcer la communication et les relations entre les bailleurs sociaux et les habitants</p>	<p>Proposer des lieux de garde d'enfants adaptés (y compris en développant des lieux d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans afin de permettre l'insertion professionnelle des parents isolés)</p> <p>Développer des actions favorisant l'égalité femmes hommes et soutenir l'accès à l'emploi des femmes</p> <p>Expérimenter des actions d'insertion professionnelles plus souples et personnalisées de (re)mobilisation du public dans une logique de parcours</p> <p>Mettre en place des actions d'information des habitants sur les métiers en tension et</p>

	<p>plus fragiles (seniors, personnes seules...)</p> <p>Mettre en place des actions pour créer des liens :</p> <p>Parents – Enfants – Écoles</p> <p>Parents – Enfants – Structures Associatives</p> <p>Parents – Écoles – Structures Associatives</p>		<p>les attentes des entreprises</p> <p>Proposer des projets de lutte contre la fracture numérique comme frein à l'emploi</p> <p>Mettre en place des actions qui permettront de trouver des solutions pour valoriser et valider les choix d'orientation des jeunes et prévenir ainsi décrochage et échec scolaire</p>
--	--	--	--

3 – Les critères d'éligibilité et d'examen des dossiers

L'instruction des projets se fera sur la base des critères suivants :

3.1 Critères d'éligibilité

Préambule

Les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, CAF, ARS, EPCI, Ville etc...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques Politique de la Ville. Le droit commun correspond à l'ensemble des politiques sectorielles qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire sans distinction de quartiers. Ces politiques relèvent des compétences des signataires du Contrat de Ville. Les crédits de droit commun des partenaires signataires seront mobilisés en priorité, **avant d'avoir recours aux crédits spécifiques de la Politique de la Ville.**

Pour ce qui concerne l'Etat, et en fonction de la nature des projets, il appartient aux porteurs de se tourner vers les crédits « intégration » du BOP 104, du FIPDR, de la DILCRAH, de la MILDECA et de ceux des services de l'État (DDCS, DRAC, ...).

- Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics... dans la mesure où leur action intervient au **bénéfice des habitants et habitantes des QPV.**
- Le projet concerne un ou plusieurs QPV.
- Les projets proposés doivent s'inscrire dans les objectifs du Contrat de Ville, **une attention particulière sera portée à ceux répondant aux priorités de 2021 (2.1 et 2.2).**
- Le dossier doit être déposé avant le **30 novembre 2020**, comme indiqué dans le point 4 pour être instruit lors de la première programmation.

3.2 Critères d'examen des dossiers

- Le dossier doit être complet (avec l'ensemble des pièces justificatives) ;
- L'action doit se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, sauf exception – notamment pour des actions se déroulant pour un public scolaire et/ou en milieu scolaire.
- Chaque action devant faire l'objet d'une évaluation annuelle, le porteur de projet mentionnera clairement dans son dossier les modalités d'évaluation choisies pour l'action.
- L'organisme bénéficiaire devra indiquer les priorités dans lesquelles s'inscrit son projet (à l'aide de la fiche de synthèse mentionnée dans le point 4) et préciser de quelle manière il s'inscrit dans la dynamique partenariale (liens avec les autres acteurs du Contrat de Ville).
- **S'il s'agit d'une reconduction d'action, le bilan ou bilan intermédiaire de l'action menée en 2020 doit être fourni obligatoirement au moment de la demande 2021, avant le comité de programmation. A défaut, la demande 2021 ne sera pas examinée par l'Etat**

4 – La démarche à suivre pour la présentation du dossier de demande de subvention

Comme l'année passée, les demandes de subvention devront être saisies sur l'outil de dépôt dématérialisé des demandes de subvention, le portail DAUPHIN mis en place par le CGET (voir la notice en annexe 1).

Tous les porteurs doivent saisir leur demande en ligne sur ce portail :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Pour toute aide concernant la saisie en ligne, les porteurs de projet peuvent contacter la cellule d'assistance technique du CGET

☎ **09 70 81 86 94**

support.P147@proservia.fr

ou leurs interlocuteurs Politique de la Ville (voir liste des contacts point 5).

Une fois le dossier saisi sur DAUPHIN, le cerfa doit être envoyé en format PDF à l'adresse mail : contratdeville@metzmetropole.fr avec les pièces obligatoires suivantes :

- la fiche de présentation renseignée,
- un RIB,
- le dernier rapport d'activité de la structure,
- une copie des statuts et de la liste des membres du bureau (si changement ou s'il s'agit d'une première demande de subvention),
- le bilan de l'action menée en 2020 s'il s'agit d'une demande en reconduction pour 2021.



Tout dossier qui ne sera pas déposé dans les délais via cette adresse mail ne sera pas instruit en première programmation.

**Les demandes de subvention sont à déposer au plus tard
le 30 novembre 2020**

A noter : En fonction des thématiques concernées, les Villes de Metz et de Woippy, l'Etat et Metz Métropole se positionneront pour le financement des actions. A ce titre, les instances décisionnelles sont propres à chaque institution, c'est pourquoi, les calendriers peuvent différer.

Points de vigilance :

- **Il est demandé aux porteurs de projets une attention particulière au budget prévisionnel de l'action.** Il est important que la ou les collectivité(s) sollicitée(s) puisse(nt) identifier les demandes de soutien au titre du Contrat de Ville. Il est indispensable que la mention "Politique de la Ville" soit indiquée, ainsi que la ou les collectivité(s) sollicitée(s) (Ville de Metz, Ville de Woippy ou Metz Métropole). **Pour la répartition du montant sollicité entre l'Etat et les collectivités, vous pouvez indiquer 1€ sur la ligne Etat et le solde sur la ou les ligne(s) des collectivité(s) sollicitée(s).**

Sur DAUPHIN, il convient pour ce qui concerne la ligne Etat/P147, de bien choisir «57-ETAT-POLITIQUE-VILLE» sur le menu déroulant (voir annexe 1 pour plus de précisions sur la saisie des dossiers sur DAUPHIN) et de choisir « 2021 » comme millésime.

- **La fiche de présentation doit être obligatoirement renseignée.** Le montant global de la subvention sollicitée au titre du Contrat de Ville doit être mentionné.
- **Si l'action est un projet existant ou ayant déjà été financé dans le cadre de la Politique de la Ville :** saisir le bilan financier et qualitatif de l'action 2020 sur le site ADDEL de l'ANCT (ADDEL reste ouvert pour cette utilisation seulement), en même temps que la demande 2021 (qui elle, est à saisir sur DAUPHIN). Joindre ce bilan, signé par le responsable légal, à votre demande 2021.

Adresser également ce bilan signé à la Préfecture (cf. contacts point 5). Cette démarche est obligatoire pour justifier de l'utilisation des subventions allouées en 2020.

Concernant les actions qui ne seraient pas terminées au moment de la demande de subvention 2021, **un bilan intermédiaire est à compléter dans la fiche de présentation** (page 4).

5 – Liste des contacts

Cellule d'assistance technique de l'ANCT	① 09 70 81 86 94 support.P147@proservia.fr
Préfecture de Moselle	<i>Chargées de la Politique de la Ville :</i> Patricia METZEN 03.87.34.88.67 patricia.metzen@moselle.gouv.fr Hawa SYLLA 03.87.34.88.68 hawa.sylla@moselle.gouv.fr
Metz Métropole	Anne ALBERT <i>Chargée de mission</i> <i>Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale</i> 03.87.39.82.19 Jessica ASCENCAO <i>Collaboratrice de projets</i> 03.87.39.82.26 contratdeville@metzmetropole.fr
Ville de Metz	Julie PARACHINI <i>Responsable de la cellule cohésion sociale</i> 03 87 55 56 91 jparachini@ccas.mairie-metz.fr
Ville de Woippy	<i>Collaboratrices Politique de la Ville</i> <i>Direction Solidarité Emploi et Politique de la Ville :</i> Brigitte ARNOULD b.arnould@mairie-woippy.fr Frédérique GIRE f.gire@mairie-woippy.fr 03 87 31 31 33

Annexe 1 – Modalités de saisie des demandes de subvention sur le portail usagers DAUPHIN

CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE - PROJETS 2021

L'outil ADDEL a été remplacé en 2018 par l'espace Usagers du portail DAUPHIN. Comme en 2019 et 2020, la saisie se fait désormais uniquement par voie dématérialisée à l'adresse :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les comptes usagers créés en 2019 ou en 2020 par les porteurs restent valables. Pour les nouveaux porteurs, ils doivent créer leur compte depuis l'écran de connexion du portail (choix de l'identifiant – une adresse mail valide – et un mot de passe).

Avant toute saisie sur DAUPHIN, les porteurs de projet **doivent** consulter :

- la notice relative au dépôt en ligne des demandes de subvention(s) "politique de la ville" sur le portail DAUPHIN,
- le guide de saisie d'une demande de subvention,

à l'adresse : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

quelques points de vigilance

- pour ce qui concerne la ligne Etat/P147, bien choisir «57-ETAT-POLITIQUE-VILLE » sur le menu déroulant dans le plan de financement de l'action
- enregistrer chaque page afin de conserver votre saisie en cas de déconnexion. Vous retrouverez les informations enregistrées dans votre espace personnel ("suivre mes demandes" - demande "en cours de saisie")
- ne pas indiquer de date de réalisation du projet inférieure à 2020
 - Si l'action est positionnée sur l'année civile = 01.01.2021 au 31.12.2021
 - Si l'action est positionnée sur l'année scolaire = 01.09.2021 au 30.08.2022 maxi
- choisir Millésime 2021 obligatoirement (puisque c'est l'exercice budgétaire au titre duquel vous sollicitez une subvention).



Les bilans des actions réalisées en 2020 sont à effectuer sur ADDEL.

Pour toute aide concernant la saisie en ligne, voici vos interlocuteurs :

Cellule d'assistance technique de l'ANCT	09 70 81 86 94	support.P147@proservia.fr
Préfecture de Moselle	Patricia METZEN 03.87.34.88.67 Hawa SYLLA 03.87.34.88.68	patricia.metzen@moselle.gouv.fr hawa.sylla@moselle.gouv.fr
Ville de Metz	Julie PARACHINI 03 87 17 84 67	jparachini@ccas.mairie-metz.fr
Ville de Woippy	Brigitte ARNOULD Frédérique GIRE 03 87 31 31 33	b.arnould@mairie-woippy.fr f.gire@mairie-woippy.fr